

(France) Commission de coordination de la documentation administrative. *Dix ans d'activité; cinquième rapport au Premier ministre*, décembre 1981, Paris, la Documentation française, 1982. 107 p.

Gaston Bernier

Volume 29, numéro 3, juillet-septembre 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053624ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053624ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bernier, G. (1983). Compte rendu de [(France) Commission de coordination de la documentation administrative. *Dix ans d'activité; cinquième rapport au Premier ministre*, décembre 1981, Paris, la Documentation française, 1982. 107 p.] *Documentation et bibliothèques*, 29(3), 119–120.
<https://doi.org/10.7202/1053624ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

comptes rendus

(France) Commission de coordination de la documentation administrative. Dix ans d'activité ; cinquième rapport au Premier ministre, décembre 1981, Paris, la Documentation française, 1982. 107 p.

À l'heure où le Québec se donne une loi sur l'accès aux documents des organismes publics (P.L. n° 65 de 1982) et au moment où la Commission d'accès à l'information commence ses travaux, il est sain de voir ce que l'on fait dans un pays comme la France.

La Commission de coordination de la documentation administrative (CCDA) existe depuis la fin de 1971. Depuis, ses membres veillent à la coordination des activités d'édition et à la diffusion la plus adéquate possible des publications de l'Administration française. La Commission s'est également vue confier la mission d'étudier les moyens d'améliorer le travail de documentation des administrations publiques. Par ailleurs, le gouvernement français, conscient du fait que la documentation pose des problèmes tout à fait pratiques, a assigné au groupe la tâche de débattre des moyens d'assurer la conservation et la consultation de documents qui ne font pas l'objet de diffusion, d'étudier les problèmes posés par la coordination des travaux de technique documentaire des administrations publiques et par leur adaptation aux besoins des pouvoirs publics et des usagers et même d'aborder les problèmes posés par l'édition et la diffusion des publications de l'État. La Commission, en toute logique, dresse un inventaire permanent des publications périodiques. Tout nouveau titre de caractère scientifique ou technique doit lui être notifié et toute publication d'information générale, périodique ou de série, ne peut être créée sans que le projet d'édition et de financement correspondant ait été préalablement soumis à l'avis de la Commission.

Ce rapide regard sur les fonctions et les objectifs de la Commission donne une idée de l'écart qui sépare l'organisme français de son pendant québécois, la Commission d'accès à l'information. À vrai dire, le gouvernement français, contrairement aux législateurs québécois, a opté, dès le départ, pour une rationalisation de l'édition gouvernementale — lato sensu — et de la fonction documentaire avant d'assurer l'accessibilité des

citoyens aux documents administratifs. La Commission de coordination est même à l'origine de la création, en 1977, de la Commission d'accès aux documents administratifs, organisme qui se rapproche beaucoup plus de la Commission québécoise que la CCDA.

Le présent rapport de la CCDA, le cinquième, possède certaines caractéristiques qui méritent d'être signalées.

Au premier chef, le contenu est diversifié. Au rapport proprement administratif s'ajoutent une rétrospective des dix premières années de la Commission et une synthèse fort intéressante de la philosophie qui en a inspiré l'action : nécessité de la documentation dans un monde de plus en plus complexe, besoins de recyclage des services responsables de la documentation face à l'évolution rapide des « supports » et à la multiplication des réseaux. Par ailleurs, le rapport contient les conclusions d'un groupe de réflexion sur l'exercice de la fonction documentaire dans l'Administration (p. 85-97). Cet effort de diversification n'est pas nouveau : la Commission s'y était déjà attachée dans ses rapports antérieurs. Le second, paru en 1975, contient une importante étude sur les documents à faible diffusion. Le troisième, publié en 1977, contient une étude de M. Mehl sur l'accès des membres du parlement aux banques de données informatisées de l'Administration française, un texte de dix (10) pages concernant les guides des usagers et un dossier sur les diffusions gratuites et les stocks de publications périodiques de l'État. Cette diversification du contenu contribue certainement au succès et au rayonnement de ce type de rapport et même à sa rentabilité commerciale. L'État québécois aurait sans doute avantage à s'inspirer d'une telle politique.

Un second élément frappera également le lecteur de ce rapport (et des quatre qui l'ont précédé) : sa sobriété. Encore là, l'Administration française donne un excellent exemple : le rapport est simplement dactylographié, sans luxe inutile. La couverture elle-même contient les détails essentiels mais n'offre rien de recherché, ni de sophistiqué (au sens français du mot). Sans doute, la CCDA applique-t-elle par là les propositions d'économie sur les publications administratives que ses membres avaient adressées au Premier ministre de la République en mai 1980 et qu'on présente brièvement ici (pp. 22 et

23). En dépit de cette sobriété exemplaire, laquelle s'étend à l'ensemble des publications de l'organisme, les auteurs du rapport nous apprennent que les recettes de vente sont supérieures aux dépenses d'édition d'environ 82% pour les titres parus entre 1973 et 1980, la plupart du temps à tirage fort restreint pour un pays comme la France (annexe 4).

Par delà ces aspects plutôt extérieurs, l'ampleur de la mission confiée à la Commission fascina et pourra même enthousiasmer la communauté des bibliothécaires et des documentalistes: on a publié des répertoires et des guides bibliographiques (exemple: *Répertoire des publications officielles: séries et périodiques; administrations centrales françaises*, 1979), on a organisé des colloques comme celui de Lyon en janvier 1981 sur la documentation des collectivités locales, on a effectué des études de fond comme celle portant sur les économies à réaliser à l'intérieur de la fonction éditrice de l'État, on a organisé des stages de formation pour les documentalistes et on a exécuté des missions particulières de contrôle. L'organisme s'attaque maintenant à de nouveaux chantiers comme l'étude des obstacles à la diffusion, sur le plan local, des documents publiés par l'administration ou encore l'étude de la fonction documentaire au sein de la Fonction publique. La CCDA cherche même à faire élargir ses compétences de manière à pouvoir s'attaquer à la coordination dans le domaine de la documentation audiovisuelle et à celle de l'informatique documentaire.

En bref, le rapport de la CCDA constitue un document roboratif qui intéressera le milieu professionnel préoccupé par l'édition gouvernementale et sa nécessaire rationalisation, préoccupations qui se situent en deçà du droit d'accès aux renseignements possédés par l'État ou, du moins, qui le devraient.

Gaston Bernier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec.

Herzhaft, Gérard. Pour une médiathèque: guide de l'audiovisuel à l'usage des candidats aux concours et examens des bibliothèques. Paris, Promodis, 1982. 116 p.

Dans le cadre de sa fonction, Gérard Herzhaft, professeur à l'École nationale supérieure des bibliothèques à Lyon, constata le manque de documents vulgarisés sur l'audiovisuel ainsi que la nécessité d'un ouvrage de synthèse dans ce

domaine. L'auteur a donc cru bon d'écrire ce guide qui vise à «introduire à l'audiovisuel un public non spécialiste mais qui néanmoins devra jouer plus qu'un rôle de simple utilisateur.»

L'approche historique utilisée reproduit celle que privilégient les écoles de bibliothéconomie françaises: «comme l'apprenti bibliothécaire étudie la bibliologie i.e. l'histoire et la technique du livre, l'évolution de l'édition et de la diffusion du livre, nous mettons l'accent sur l'histoire, la technique, la production, l'édition et la diffusion des nouveaux médias.» Cette vision historique des éléments n'est pas toujours essentielle, mais elle demeure néanmoins importante pour mieux connaître le milieu de l'audiovisuel. Cependant, le but ultime du guide constitue «la transformation de la bibliothèque en médiathèque et la définition de celle-ci et du rôle du futur médiathécaire», et ce problème n'occupe que le cinquième chapitre du guide. Le sujet pourrait facilement faire l'objet d'un volume entier, partant du principe qu'on transforme la bibliothèque en médiathèque et, de là, proposer différents scénarios de plus ou moins grande envergure selon les dimensions des bibliothèques.

On y aborderait des thèmes tels que le comment de cette transformation, les problèmes soulevés par ce changement d'orientation, les réactions des usagers, etc.

Perçue de façon linéaire, la démarche à accomplir pour transformer une bibliothèque en médiathèque irait d'un point A (les documents audiovisuels et leur situation présente) à un point C (la bibliothèque devenue médiathèque) en passant par un point B (les bibliothèques telles que nous les connaissons aujourd'hui). Or, le présent guide ne nous amène que du point A au point B. La distance nous séparant du point C n'est pas parcourue. Le guide d'Herzhaft ne remplit donc pas tout à fait son but et s'inscrit plutôt dans une première démarche visant à mieux faire connaître l'audiovisuel au monde des bibliothèques et des bibliothécaires. Une deuxième étape devrait suivre: la publication d'un document plus technique décrivant les transformations à accomplir et les services à offrir.

Voyons comment, dans ce premier guide, Herzhaft considère le monde de l'audiovisuel.

La médiathèque

Après une brève réflexion sur la définition du terme «audiovisuel», l'auteur arrive à la conclusion que les trois pôles de la médiathèque sont «l'image animée, le document imprimé et le document sonore». Et, selon lui, point de salut pour les bibliothèques sans une ouverture aux nouveaux médias sans laquelle elles deviendront des musées du livre.